



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 1.2.8, 1.2.9, 6.1, 6.2, 2.1, 2.2, 2.3, 8.1 et 8.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h35.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 3.11), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.6), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 1.1.3), M. Thierry MORTON (à partir du 3.6), M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 7.5), M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir du 4.2) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 7.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Bernard MADOUX Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE (représenté par Mme Sylvie GAUTHEROT) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaivre-Arcier : M. Charles FERROT Vaivre-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Busy : M. Alain FELICE Champoux : M. Philippe COURTOT Franois : M. Claude PREIONI Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Torpes : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, T. BIZE (à partir du 3.12), P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUI, J. GROSPERRIN, J.S. LEUBA (à partir du 2.3), C. MICHEL (à partir du 1.1.4), T. MORTON (jusqu'au 3.5), M. OMOURI, S. PESEUX, D. SCHAUSS (jusqu'au 7.4), M. SEBBAH, S. WANLIN, P. CHANEY, C. PREIONI, D. HUOT (jusqu'au 7.1), P. CONTOZ (à partir du 4.2), P. BELUCHE, J.M. BOUSSET, D. JACQUIN (à partir du 3.6).

Mandataires : P. MOUGIN, E. MAILLOT (à partir du 3.12), R. REBRAB, D. POISSENOT, P. BONNET, M. LOYAT (à partir du 2.3), D. DARD (à partir du 1.1.4), N. BODIN (jusqu'au 3.5), C. WERTHE, L. FAGAUT, K. ROCHDI (jusqu'au 7.4), M.L. DALPHIN, B. FALCINELLA, J. BAVEREL, B. GAVIGNET, P. CONTOZ (jusqu'au 7.1), D. HUOT (à partir du 4.2), J. KRIEGER, T. JAVAUX, J.L. FOUSSERET (à partir du 3.6).

Délibération n°2015/003046

Rapport n°5.2 - Subvention au bénéfice d'Habitat 25 - Construction de 15 logements - 6 avenue Ile de France à Besançon - PRU Planoise

**Subvention au bénéfice d'Habitat 25 - Construction de 15 logements -
6 avenue Ile de France à Besançon - PRU Planoise**

Rapporteur : Fabrice TAILLARD, Conseiller communautaire délégué

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020	Montant AP : 7 443 525 €
« AP/CP Subventions PLH 2006-2012	Montant CP 2015 : 1 566 122 €
Construction de logements locatifs publics»	Montant de l'opération : 34 305 €

Résumé :

Dans le cadre de la fiche action n°2.1 du Programme Local de l'Habitat (PLH), renouvelé en septembre 2013 pour une période de six ans, et conformément à son engagement pris au sein de la Convention de partenariat relative au Programme de Rénovation Urbaine de Planoise (PRU), le Grand Besançon participe à l'équilibre financier des opérations de reconstruction de logements locatifs publics.

Dans ce cadre, il est proposé l'attribution à Habitat 25 d'une subvention d'équilibre de 34 305 € pour la construction de 15 logements collectifs (8 PLUS CD/ 4PLUS et 3 PLAI), situés au 6 avenue Ile de France à Besançon. Cette opération représente une reconstruction de 15 logements sur le foncier libéré par la démolition d'un bâtiment sis 2-4 et 6 avenue Ile de France (propriété d'habitat 25), et du bâtiment abritant l'Association PARI (propriété de la ville) inscrite dans le cadre du PRU de Planoise. Initialement la reconstruction de 4 bâtiments, dont 3 par la Foncière Logement, était prévue mais la Foncière ne finalise pas le projet.

Objet : demande de subvention pour une opération de construction de 15 logements collectifs (8 PLUS CD / 4 PLUS et 3 PLAI), situés au 6 avenue Ile de France à Besançon. Les logements seront labellisés BBC RT 2005 et certifiés Qualitel et Habitat & Environnement profil A.

Nature de l'opération : reconstruction d'un bâtiment de type R+4 composé de 15 logements sur le foncier libéré par la démolition d'un bâtiment sis 2-4 et 6 avenue Ile de France (propriété d'habitat 25), et du bâtiment abritant l'Association PARI (propriété de la ville) inscrite dans le cadre du PRU de Planoise. Un soin particulier a été apporté aux abords en vue de la mise en service du Tram.

Subventions : il est proposé l'octroi d'une subvention d'équilibre de 34 305 € (soit 5 335 € par logement de type PLAI et 1 525 € par logement de type PLUS).

Mme M. LEMERCIER et M. R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention d'un montant de 34 305 € à Habitat 25 pour la construction de 15 logements (8 PLUS CD / 4 PLUS et 3 PLAI) situés 6 avenue Ile de France à Besançon dans le cadre du PRU de Planoise.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0



Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



**Opération de construction
15 logements locatifs publics de type PLUS et PLA I
6 Avenue Ile de France à Besançon**

Demandeur
HABITAT 25

Nature de la demande

Subvention d'équilibre pour une opération de construction de 15 logements collectifs (8 PLUS CD/4 PLU et 3 PLAI) situés au 6 Avenue Ile de France (surface utile totale : 1193,31 m²).

Opération de reconstruction de 15 logements sur le foncier libéré par la démolition d'un bâtiment sis 2-4 et 6 avenue Ile de France (propriété d'habitat 25), et du bâtiment abritant l'Association PARI (propriété de la ville) inscrite dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de Planoise. Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment R+4 de 15 logements et 8 garages, équipé d'un ascenseur. Chaque logement dispose d'une cave et 7 d'entre eux d'un balcon. Initialement la reconstruction de 4 bâtiments, dont 3 par la Foncière Logement, était prévue mais la Foncière ne finalise pas le projet.

Typologie des logements PLUS/PLUS CD : 4 T2, 6 T3, 2 T5

Typologie des logements PLA I : 3 T4

Règlement CAGB de référence

19 février 2009 : Convention locale de partenariat Programme de Rénovation Urbaine de Planoise

20 mai 2010 : « Actualisation et territorialisation du PLH »

26 septembre 2013 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat 2013-2019 »

6 janvier 2014 : Avenant de clôture Programme de Rénovation Urbaine de Planoise

Condition d'attribution

Fiche action n°5 du Programme Local de l'Habitat 2006-2012 actualisé « Le soutien aux opérations de logements publics ». Le montant de la subvention est de 1 525 € par logement de type PLUS
5 335 € par logement de type PLAI.

Plan de financement

Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5,5 %) : 2 398 513,00 €

Plan de financement	Montant	% coût d'opération
Subvention ANRU (PLUS /PLUS CD/ PLA I)	214 645,00 €	8,95 %
Subvention CAGB - Habitat (PLUS/PLUS CD/PLA I)	34 305,00 €	1,43 %
Prêts Logilia I %	75 000,00 €	3,13 %
Prêts CDC	1 689 640,00 €	70,44 %
Fonds propres	384 935,00 €	16,05 %
Total TTC	6 019 040 €	100,00 %

Observations

Coûts (TTC, TVA 5,5 %) par m² de surface utile :

- prix de revient : 2 010 € / m²,
- charges foncières : 205 € / m²,
- travaux : 1 490 € / m²,
- honoraires : 214 € / m².

Niveau énergétique : BBC RT 2005